

famille LESCOUVETTE

Histoire de la famille LESCOUVETTE Pouancé, Mayenne, Maine-et-Loire

Vous avez téléchargé ce fichier sur le site d'histoire d'Odile HALBERT

<http://www.odile-halbert.com>

sur lequel vous trouverez l'histoire du Haut-Anjou, de la baronnie de Pouancé, mais aussi Craon, les actes notariés, les chartriers, les modes de vie ... ainsi que mes adresses courriel et poste

Fichier créé 1982 Mis à jour 26.02.2004 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés*

Vous avez des compléments, envoyez les moi, je serais ravie de vous citer en vous respectant, et de cousiner en respectant les moins de 100 ans !

Arbre généalogique descendant

(page)

sous Acrobat Reader, cet arbre, à gauche de l'écran, est interactif : cliquez sur les signets

Histoire	1
un joli patronyme	1
venu d'ailleurs, mais d'où ?	2
apothicaire	2
Henri Lescouvette x1645 Marie Gisteau	2
François Lescouvette x Renée Lamy	4
Henry Lescouvette x Marie Salmon	4
Henriette Lescouvette x1719 Gilbert Lamoureux	4
Etiennette Lescouvette x1723 Henry Marais	4
Renée Lescouvette x1697 Guillaume Belot	5
Marie Belot x1720 Julien Jallot	5
François Jallot x1759 Jeanne-Françoise Lemonnier	5
François-Marie Jallot x1783 René-Perrine Jallot	5
Marie-Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot	5
Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot	5
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau	5
Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard	5
François Lescouvette x1710 Marie Planté	5
René Lescouvette x1741 Louise Vallas	6
Renée Lescouvette x1786 Jean-François Vallas	7
Marie Lescouvette x1740 Maurille Gaudin	7
non rattachés pour le moment	7

Histoire

un joli patronyme

Le patronyme LESCOUVETTE ne figure pas dans le dictionnaire étymologique

des patronymes de M.Thérèse MORLET (1991), qui donne LESCOUVÉ, participe passé du verbe *escouver* qui signifie dépouillé, pauvre.

Selon E. Littré (*Dictionnaire de la Langue Française*, 1842) Escouvette

vient de l'ancien français « *escoube* », balai ; provenç. *escoba* ; du latin *scopa*, balai ; genev. *écovet*, *écové* ; ital. *scopetta*. Une escouvette est une longue brosse à manche, qui sert à l'apprêteur pour asperger d'eau les plaques employées à chauff-

fer les étoffes pendant le pressage, et, un petit balai qui sert au maréchal à ramasser le charbon dans le foyer et à l'humecter de'eau. « *Comme un chevauteur d'escouvettes* »

Villon, dans *Lacurne* 15^e, « *Ratissaires et escouvettes [balais de bouleau], desquelz nosditz salpestriers seront tenez se meubler et fournir* », *Ordonn.* 13 fév. 1543.

Et « *Plumassiers ou fesant escouvettes descrotoires, bibloterie & semblables pour mercerie (Charte des merciers)* » in dictionnaire de l'ancienne langue française de Godefroy (1885) - ou enseigne de taverne. Ce mot se trouve souvent employé dans les textes laonnais pour désigner une longue perche entourée de branchages qu'on fichait en terre afin d'empêcher de pénétrer dans les villes. Le mot *escouvette* était particulièrement usité en Picard pour dire un grand manche à balai. Rouchi & Wallon de Mons, *écouvette*, plumeau, petit balai. Perche, *écouvette*, petit balai de bruyère qui sert à nettoyer la vaisselle. En Normandie, suivant Le Hélicher, les sorciers sont encore appelées *chevauteurs d'écouvettes*.

venu d'ailleurs, mais d'où ?

Je ne sais pas si mes ancêtres ont chevauché le balai de sorcière ou manié le plumeau, toujours est-il qu'une famille Lescouvette arrive dans le Pouancéen vers 1645.

Est-ce dans la suite de François de Cossé-Brissac baron de Pouancé qui demeure alors quelque temps au château de Pouancé à la tête d'une garnison. ?

Si Henry Lescouvette arrive à la suite de François de Cossé-Brissac, il pourrait venir de la région du Mans, où les Brissac possèdent de terres.

Je trouve aussi en Ile-et-Vilaine une trace de ce patronyme, notée ci-après.

Aucune autre famille de ce patronyme dans l'Anjou, Mayenne & Loire-Atlantique. L'annuaire Telecom (1999) ne donne rien en 35, 44, 49, 50, 53, 61, 72 & région parisienne.

apothicaire

Les Lescouvette sont apothicaires et chirurgiens. Ils ne sont pas les premiers à Pouancé, l'une des rares villes d'Anjou à avoir un apothicaire dès la fin du 16^e.

La ville de Nantes, pionnière dans les plantes médicinales importées, a publié en 1980 une brochure « *Plantes et pharmacie* », qui retrace les débuts de la médicalisation rurale du grand ouest. elle est le fait de garçons apothicaires errants. Les barbiers-chirurgiens connus à Nantes depuis 1484, n'ont leurs statuts qu'en 1586. Ils ne remplaceront à la campagne, les apothicaires que dans la 2^e partie du 17^e siècle et pendant tout le 18^e. Ils produisent l'hybride connu, appelé chirurgien-apothicaire de campagne. Les statuts sont officialisés à Angers en 1550 (Bordeaux 1543 mais Nantes 1563).

L'enseigne ci-après est au dessus du porche, sur le mur de la maison Lescouvette, et donne **2 dessins dont je recherche la signification.**



enseigne de la maison Lescouvette à Pouancé (Photo O. Halbert 1999)

Les enseignes sont nécessaires pour se distinguer des autres marchands. Dans notre région, selon une publication Nantaise, les enseignes des apothicaires de l'époque illustrent le nom et non la profession. Ainsi, le poisson de la célèbre maison à pans de bois dans la doutre à Angers, construite en 1582 par Simon Poisson apothicaire. Doit-on voir un balai ou un instrument de pharmacie ?

Selon *l'Histoire de la pharmacie, ou 7 000 ans pour soigner l'homme* (Boussel P, Bonnemain H., Paris 1978), les enseignes au contraire sont figuratives : animaux, fruits, ustensils d'apothicaire (mortier, vase) ou des objets sans rapport avec la pharmacie (une croix verte à Niort)

Selon les mêmes auteurs « La boutique au 16^e et 17^e est largement ouverte sur la rue et l'apothicaire travaille sous les yeux du public.

La formation est libre, par contrat d'apprentissage. La Corporation des Apothicaires exige cependant de bonnes études avant la Révolution. En particulier ils doivent lire le latin.

L'origine sociale est parfois clairement exigée dans les Statuts des Corporations. Ainsi à Nantes en 1720 on ne prend comme apprenti « *aucun enfant qui soit sorti de gens vils et mécaniques* ». Les apprentis se recrutent dans la bourgeoisie riche des villes, souvent fils d'apothicaires ou chirurgiens. A partir du 18^e on rencontre aussi des fils d'épicier ou droguistes, peu de nobles. A Nantes en 1672, trois notables doivent attester que l'apprenti appartient bien à la religion catholique. »



maison Lescouvette aujourd'hui (à droite, avec l'enseigne au dessus du porche ancienne boutique)

Fait : Paris-Jallobert, chartriers de Sennonnes (AD53), Armaillé (49) ; StMars (AD44)

Henri Lescouvette x1645 Marie Gisteau

Henri Lescouvette, premier du nom à Pouancé, épouse une fille du Haut-Anjou, Marie Gisteau, qui va lui donner 14 enfants. La plupart, mis en nourrices, sont

sans doute décédés dans les environs. Seuls 4 d'entre eux vont se marier, dont 3 seulement ont postérité.

Malheureusement, leur mariage à Pouancé en 1645 est sans filiation, signé M. Gisteau, Jolly, J. Gousdé, Thomas (2

fois), Bérenger, Bertran, Duvacher., Guesdon.

Une chose est certaine, ses enfants sont inhumés dans l'église de StAubin, ce qui est honorifique. Or, il n'est pas originaire de la région, donc aussitôt bien intégré avec les honneurs.

Henri est seulement désigné comme « marchand » dans quelques actes, sans

autre précision, et demeure au bourg de Pouancé.

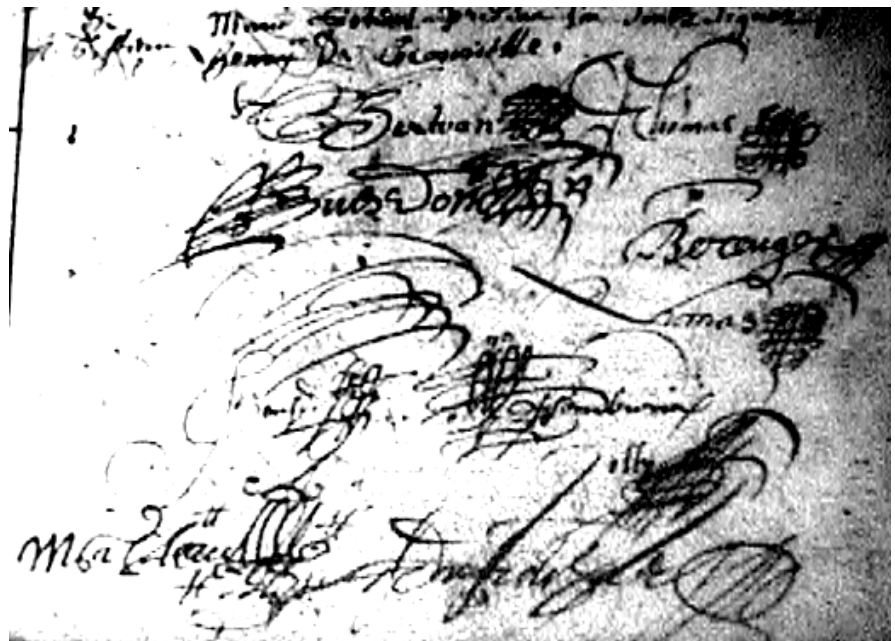
Henri est dit dans l'acte qui suit « Sieur de l'Escouvette ». Le terme « sieur » devant le patronyme lui-même est alors fréquent, du moins chez les notables, mais sans particule. Ceci est écrit au château de Senonnes, en présence de Pierre de La Mothe lui-même, qui n'aurait manifestement pas toléré les enjolivements abusifs

de titres. Doit-on en conclure qu'Henry est issu d'une branche cadette d'une famille de petite noblesse. Par ailleurs, Marie Gisteau est dite « épouse de Monsieur Henry » lorsqu'elle est marraine à Pouancé le 11.7.1654 de Marie Vallas fille de Louis & de Marie Denyau. Ce libellé n'est jamais utilisé.

Le seul acte notarié retrouvé le concernant se trouve dans le chartrier de Senonnes à Laval (AD53-9J9/f°67), en date du 10.6.1650 d^{nt} Clément Esnault N^o de la baronnie de Pouancé résidant à Senonnes. Henri doit alors transiger avec Pierre de la Mothe S^r de Senonnes, demeurant en sa maison seigneuriale de Senonnes, qui a entamé une procédure à l'encontre de M^e Pierre Bertran qui a été curateur à la personne & aux biens de Marye Gysteau. Pierre de la Mothe réclame le paiement de 2 années des fermes des métairies de l'Artuzière, la Flechere, & Fief-Clisson, qui lui appartiennent et dont th.h. Yves Gysteau père de ladite Marye Gysteau était fermier. Il a obtenu sentences tant à Pouancé qu'au siège présidial d'Angers à l'encontre de Pierre Bertran curateur, et les a remises au « Sieur de l'Escouvette » pour faire valoir ce que de droit. La transaction a lieu au château de Senonnes en présence de Pierre Hamon demeurant au bourg de Senonnes, et de Pierre Malbeuf menuisier demeurant

actuellement à Senonnes. Henry doit verser 200 # à Pierre de La Mothe.

Cet acte m'a permis d'identifier le père de Marie Gisteau, comme étant Yves, marchand fermier. En outre, on peut supposer que Pierre Bertran, le curateur, est proche parent, voire oncle, et que la mère de Marie Gisteau est probablement une Bertran.



Mariage de Henry de l'ESCOUVETTE & de Marie GISTEAU à Pouancé le 7.2.1645

Henri LESCOUVETTE †1679/1697 Marchand en 1662 x Pouancé 6.2.1645 **Marie GISTEAU** †Pouancé ^{StAubin}

8.4.1679 Fille d'Yves, marchand fermier, & de N. Bertran

a-François LESCOUVETTE °Pouancé 26.11.1649 †idem 2.12.1649 Filleul de très haut, très puissant & très illustre Sgr Mgr François de Cossé duc de Brissac, pair & grand pannetier de France, chevalier de l'ordre du roi, son lieutenant général en Bretagne, capitaine de 100 hommes des ordonnances de sa majesté à Pouancé, & de Anne Quelier femme d'Eustache Trochon

b-François LESCOUVETTE °22.11.1651 b Pouancé 4.12.1651 Filleul de très haut, très puissant & très illustre Sgr Henry-Albert de Cossé prince de Cazé, & de Louise Lemesle femme du Sr de la Chounnaie. Baptisé à la maison par l'un des aumôniers de Mgr le duc de Brissac. x Pouancé 10.2.1689 Renée LAMY Dont postérité suivra

c-Marie LESCOUVETTE °Pouancé 20.10.1654 Filleule de n.h. Eustache Trochon bailli de Pouancé, & de Julienne Jameu épouse de Pierre Guyon Sr de la Lande de Martigné-Ferchaud (signé de Trochon, Pierre Legoux, Letort, Guyon, Julienne Jameu, Jacques Herbinot, Vallas, Planté, Flornoy, Homo, Harel, Hollet, Ferrand, Grimault)

d-Françoise LESCOUVETTE °Pouancé 29.11.1657 Filleule de Me Pierre Janvier dt à Angers, & de Marye Denyau femme de Louis Vallas chirurgien à Pouancé

e-Renée LESCOUVETTE °Pouancé 28.1.1659 †Pouancé 16.6.1659 « ensépulturée dans l'église de StAubin de Pouancé » Filleule de Louis Homo greffier à Pouancé, & de D^{elle} Renée de Moucheron épouse de Jacques Le Pannetier Sr de la Planche gouverneur de Pouancé

f-Henry LESCOUVETTE °Pouancé 24.1.1661 Filleul de de Martin de Chenassaille Sr de la Renardière, receveur au grenier à sel de Pouancé, & de Delle Marie-Aymée de La Martinière x Marie SALMON Dont postérité suivra

g-Henry LESCOUVETTE °Pouancé 21.11.1662 Filleul de Messire Jacquelot Sr de la Rouaudière, & de Anne Jacquelot sa soeur

h-Renée **LESCOUVETTE** °Pouancé ca 1662 †Pouancé 27.9.1708 x Pouancé 4.2.1697 **Guillaume BELOT** °ca 1672 †1720/ Fils de †Guillaume et †Françoise Gentot. Apothicaire. Dont postérité suivra
 i-Anne **LESCOUVETTE** °Pouancé 13.1.1664 Filleule de n.h. Mathurin Dupont conseiller du roi & son procureur au grenier à sel de Pouancé, & de Jeanne Sarra de Guyne femme de Mr Abeslard bailli de Pouancé
 j-René **LESCOUVETTE** °Pouancé 4.4.1665 †Pouancé 7.6.1665
 k-René **LESCOUVETTE** °Pouancé 22.11.1666 †Pouancé 13.6.1672
 l-Marie-Madeleine **LESCOUVETTE** °Pouancé 22.7.1669 †Pouancé 14.9.1670 Inhumée en l'église
 m-François **LESCOUVETTE** °Pouancé 31.8.1671 †Pouancé 1.9.1671
 n-François **LESCOUVETTE** °Pouancé 10.5.1675 x 1710 Marie **PLANTÉ** Dont postérité suivra

François Lescouvette x Renée Lamy

L'acte de mariage de François est sans filiation : « n.h. François Lescouvette & D^{elle} René Lamy tous deux de Pouancé, signé Jeanne Corbin, Françoise Corbin, Georgine Corbin, Renée Lescouvette, Varanne, Turpin, L. Barré, R. Varanne, H. Lescouvette, Renée Lamy ». Le lien filiatif figure dans l'acte notarié du 21.1.1739, D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/35). François Lescouvette marchand apothicaire transige à l'amiable avec Renée Lamy veuve du sieur André Ridray vivant président au grenier à sel de cette ville, et auparavant veuve du sieur François Lescouvette, héritière mobilière et usufruitière de †Renée Lescouvette sa fille, et créancière de sa succession, demeurant audit Pouancé. François Lescouvette a fait appeler ladite Lamy pour reconnaître une rente de 35 # qui lui est due sur la succession de sa nièce suivant acte de compte reçu devant

Mes Robin et Fortin Nres de Pouancé le 4.9.1696, lui en payer 5 années.

Il a donc bien eu 2 frères Lescouvette prénommés François, dont l'un est décédé époux de Renée Lamy.

Ce couple n'a pas de postérité car leur fille unique n'en a pas et au décès de Renée Lamy, les biens Lescouvette sont partagés en 3 lots. En clair, seuls 3 des 14 enfants de Henry Lescouvette et Marie Gisteau ont postérité en 1743. Voici le détail notarial, qui montre que cette descendance est complète en 1743.

Le 26.4.1743 Marie Lescouvette fille majeure dt à Bouchamps, Estienne Lescouvette épouse de Henry Marais de Grand Pré, dt à Pouancé, et Henriette Lescouvette épouse de Gilbert Lamoureux dt au Louroux, lesdites Lescouvette héritières pour 1/3 de †Renée Lescouvette issue du mariage de François Lescouvette et Renée Lamy, versent 60 # à Renée et Marie Belot héritières d'un autre tiers

(AD49-5^E40/002 - Toussaint Peju Nre royal Armaillé)

Le 14.5.1743 Renée Belot veuve de Claude Planté avocat et procureur au baillage de Pouancé, héritière par 1/2 de 1/3 de la succession immobilière de †Renée Lescouvette sa cousine germaine, fille de †François Lescouvette l'aîné et †Renée Lamy sa femme d'une part, et Marie Belot veuve de Julien Jallot dt au bourg d'Armaillé, héritière pour l'autre 1/2 dudit 1/3 de ladite †Lescouvette aussi sa cousine germaine d'autre part. Considérant qu'il ne leur est échu pour leur tiers que l'ancienne métairie des Mats Doriet à Congrier dont la maison manable et les autres logements sont depuis très longtemps tombés de vétusté, plus une rente foncière de 8 # due sur une portion de maison au village de la Tinallière à Saint Saturnin par Jean Martin, elles font licitation entre elles au profit de Marie Belot veuve Jallot pour 650 # qu'elle verse à ladite Renée Belot (AD49-5^E40/2 Toussaint Peju Nre royal à Armaillé)

François LESCOURVETTE °22.11.1651 b Pouancé 4.12.1651 †idem 2.10.1689 (sans filiation) Fils de Henri LESCOURVETTE & de Marie GISTEAU. Bourgeois de la ville d'Angers x Pouancé 10.2.1689 Renée **LAMY** elle se remarie avec André Ridray président au grenier à sel de Pouancé
 1-Renée **LESCOURVETTE** °Pouancé ^{StAubin} 15.11.1689 †Pouancé 12.8.1708 à 18 ans (témoins=François Lescouvette et Guillaume Belot). Fille posthume.

Henry Lescouvette x Marie Salmon

Henry LESCOURVETTE °Pouancé 24.1.1661 † idem 22.9.1707 Fils de Henri LESCOURVETTE & de Marie GISTEAU. Apothicaire x Marie-Françoise **SALMON** †/1723
 1-Marie **LESCOURVETTE** °ca 1693 †Pouancé 7.1.1768 **SA**
 2-Joseph **LESCOURVETTE** °ca 1700 †Pouancé 15.9.1707
 3-Henriette **LESCOURVETTE** x Carbay 14.2.1719 Gilbert **LAMOUREUX** Dont postérité suivra
 4-Etienne LESCOURVETTE °ca 1694 x Pouancé & Carbay 28.9.1723 Henry **MARAIS** Dont postérité suivra

Henriette Lescouvette x1719 Gilbert Lamoureux

Henriette LESCOURVETTE Fille de Henry **LESCOURVETTE** & de Marie-Françoise **SALMON** x Carbay 14.2.1719 Gilbert **LAMOUREUX** °Brain-sur-Longuenée Vf de Marie Lagarde. Dit « Beauvoisin », lieutenant de gabelles au poste établie à Lasseron au Louroux-Béconnais (cf supra)
 1-François **LAMOUREUX** Mis en apprentissage d'apothicaire le 6.6.1739 chez son grand-oncle François Lescouvette apothicaire à Pouancé

Etiennette Lescouvette x1723 Henry Marais

Etiennette LESCOURVETTE °ca 1694 †Pouancé 9.8.1767 Fille de Henry **LESCOURVETTE** & de Marie-Françoise **SALMON** x Pouancé & Carbay 28.9.1723 Henry **MARAIS** Vf de Françoise Peu. Capitaine des gabelles de Pouancé

- 1-Augustin-Marie MARAIS °Pouancé 17.5.1724
- 2-François-Henry MARAIS °Pouancé 11.11.1725
- 3-Marie MARAIS °Pouancé 5.10.1726
- 4-Nicolas-Henri MARAIS °Pouancé 12.4.1727
- 5-Henry-Nicolas MARAIS °Pouancé 28.4.1730
- 6-Jacques MARAIS °Pouancé 10.10.1731

Renée Lescouvette x1697 Guillaume Belot

- Renée LESCOUVETTE** °Pouancé ca 1662 †Pouancé 27.9.1708 Fille de Henry LESCOUVETTE & de Marie GISTEAU x Pouancé 4.2.1697 Guillaume BELOT °ca 1672 †1720/ Fils de †Guillaume et †Françoise Gentot. Apothicaire.
- 1-fils anonyme BELOT °†Pouancé 26.9.1697
 - 2-Renée BELOT °Pouancé 17.2.1699 Filleule de René Belot vicaire à Carbay, & de Jacqueline Bernier Ve de Mathurin Garnier greffier de Pouancé x Pouancé 26.1.1717 Claude **PLANTÉ** avocat. Fils de Louis et Angélique Coiscault [voir généalogie PLANTÉ](#)
 - 3-Françoise BELOT °Pouancé 9.7.1702
 - 4-Marie BELOT x Pouancé 4.5.1720 **Julien JALLOT** °Vergonnes 27.3.1686 [Dont postérité fichier JALLOT](#)

Marie Belot x1720 Julien Jallot

François Jallot x1759 Jeanne-Françoise Lemonnier

François-Marie Jallot x1783 René-Perrine Jallot

Marie-Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot

Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard

François Lescouvette x1710 Marie Planté

François Lescouvette est le 14^e enfant d'Henri. Il se marie à 35 ans, mais va vivre 70 ans, ce qui est une longue vie pour un homme à Pouancé à l'époque. Il épouse Marie Planté, qui a 13 ans de moins que lui, [issue des Hiret](#), aisée. elle va lui donner 10 enfants.

Voici sa gestion après le décès de Marie. Le 19.12.1735, D^{vt} Antoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/33), François Lescouvette marchand apothicaire demeurant en cette ville nous a dit que Me François-Pierre Lescouvette son fils, clerc tonsuré, lui a témoigné son dessein d'être prêtre, que pour qu'il se soutienne en son saint état il a créé et constitué volontairement une rente de 100 # qu'il a assise et assignée sur une maison sise au faubourg Ridard de cette ville, telle qu'elle est avec l'ancien jardin au derrière seulement, et le lieu de la Bertaudais à Armaillé, lesquelles choses il a déclaré valoir annuellement ladite rente de 100 # de revenu, quitte de toute charge et rentes, laquelle rente de 100 # il a promis et promet servir et continuer à son fils sur l'hypothèque de tous

ses biens ... et sont intervenus Léon-René Marchandye Sr de la Granmaison bailli de Pouancé et Jean-François Letort conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Pouncé, qui se sont rendus cautions solidaires de la rente de 100 #

Le 26.1.1736 il fait prisé et vendre les bestiaux du bail à ½ d'Etienne Boussard métayer des Hommeaux, qui lui doit finalement 63 #, D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/33)

Le 31.10.1737 il baille à ½ pour 5 ans à François Tramier et Jacqueline Guinoiseau le lieu des Hommeaux, D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/34)

Le 6.6.1739 il prend comme apprenti un petit-neveu, François Lamoureux, fils de Gilbert Lamoureux dit Beauvoisin, lieutenant de gabelles au poste établie à Lasseron au Louroux-Béconnais, et d'Henriette Lescouvette, demeurant au Louroux. Il signe un contrat avec son beau-frère « *entre lesquelles parties a été fait le traité d'apprentissage qui suit, savoir que ledit sieur Lescouvette promet et s'oblige enseigner à François Lamou-*

reux fils desdits Lamoureux et Lescouvette son petit-neveu son état d'apothicaire pendant 2 années entières et continues qui commencent ce jour, et s'oblige le nourrir, coucher et reblanchir comme lui-même, et ledit Lamoureux et femme se sont de leur côté obligés solidairement garantir leur fils pendant le temps cy-dessus chez ledit Lescouvette à peine de répondre du temps qu'il s'absenterait et ce qu'il pourrait commettre contre la probité et l'obéissance qu'il doit, et est fait la présente convention pour le prix de 140 # que ledit Lamoureux et femme se sont solidairement obligés payer audit Lescouvette en 3 ans prochains » D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/35)

Le 3.8.1742 il baille à ½ à Michel Jouan et Marie Testier son épouse pour 5 ans la clogerie de la Bertaudais à Armaillé, d^{vt} Jacques Jallot N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/44)

François LESCOUVETTE °Pouancé 10.5.1675 †idem 6.9.1745 Fils de Henry LESCOUVETTE & de Marie GISTEAU.
(†sans filiation) Apothicaire x Chazé-henry 25.10.1710 Marie PLANTÉ °Pouancé 18.3.1687 †idem 14.9.1734
Fille de Pierre et † Geneviève Hiret

- a-François LESCOUVETTE °Pouancé 16.2.1712
- b-Pierre-René LESCOUVETTE °Pouancé 13.3.1713 †Pouancé 2.11.1713

c-François-Pierre LESCOUVETTE °Pouancé 28.2.1714 Curé de StSaturnin-du-Limet en 1755, il est témoin le 27.9.1756 au tribunal (AD53-B3063)
d-René-Pierre LESCOUVETTE °Pouancé 10.3.1715 x Louise VALLAS Dont postérité suivra
e-Renée LESCOUVETTE °Pouancé 20.8.1716
f-Marie LESCOUVETTE x Pouancé ^{laMadeleine} 15.11.1740 Maurille GAUDIN Dont postérité suivra
g-Henri LESCOUVETTE °Pouancé 1.4.1718 †idem 26.4.1718
h-Clémence-Geneviève LESCOUVETTE °Pouancé 8.1.1720
i-Geneviève LESCOUVETTE °Pouancé 11.12.1720
j-Henry LESCOUVETTE °Pouancé 3.11.1721

René Lescouvette x1741 Louise Vallas

Le contrat de mariage de René Lescouvette apothicaire fils de François et Marie Planté, avec Louise Vallas fille de René greffier de la baronnie de Pouancé, avec Louise Jallot est signé le 28.1.1741 D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/35). Elle accompagnée du sieur Gaudin son curateur et beau-frère, Pierre-Jean Lemonnier cousin remué de germain à cause de Renée Jaslot son épouse, Jacques Vallas son frère, Jacques Lemonnier son cousin paternel du 2 au 3, Marin Lemonnier cousin comme dessus, Julien Jaslot son cousin germain maternel, Lui accompagné de François Lescouvette vicair à StErblon son frère germain, de D^{elle} Anne-Renée Gisteau, sa cousine paternelle, veuve de Pierre Planté son oncle, de D^{elle} Renée Planté veuve de Léon-René Marchandye de la Grandmaison bailli de cette ville tante, Joseph Planté curé de Chazé-Henry oncle maternel. Ella a une chambre garnie de 500 #, habits, linges, baques, et joyaux, et biens immobiliers de son héritage desquels il entrera dans la communauté 400 # seulement.

The image shows a handwritten document, likely a marriage contract, with several lines of text and signatures. The text is written in cursive and includes names such as 'René Lescouvette', 'Louise Vallas', 'Anne Renée Gisteau', 'Renée Lamy', 'J. Lemonnier', 'Vallas', 'J. Jallot', 'J. Lemonnier', 'J.M. Lemonnier', 'Marchandye', 'G. Marchandye', 'P. Marchandye', 'Planté', 'Renée Belot', 'Jeanne Auffray', 'veuve Armaron', 'Tienette Lescouvette', 'Marais', 'M. Marais', 'M. Gabory', 'J. Minier', 'Minier', 'Marie Migot', 'Françoise Migot', 'M. Rompion', 'prêtre', 'Gaudissaet', and 'Levouvette prêtre'. There are also some crossed-out names and additional signatures.

Signé René Lescouvette, Louise Vallas, Lescouvette, J. Planté, Renée Plantée veuve Marchandye, P. Lemonnier, anne-Renée Gisteau, Renée Lamy, J. Lemonnier, Vallas, J. Jallot, J. Lemonnier, J.M. Lemonnier, Marchandye, G. Marchandye, P. Marchandye, Planté, Renée Belot, Jeanne Auffray veuve Armaron, Tienette Lescouvette Marais, M. Marais, M. Gabory, J. Minier, Minier, Marie Migot, Françoise Migot, M. Rompion prêtre, Gaudissaet, Levouvette prêtre

René Lescouvette est apothicaire à Pouancé. Le 7.7.1741 il baille à ½ la Haute Bellangeraie (héritage Huret-Planté) à S'Aubin à Pierre Planté laboureur à S'Erblon, D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/35) – Le 29.12.1741 il baille à ½ à René Renier métayer et Marie Henry demeurant à la Marqueraye à Noëllet le lieu et métairie de la Ligerie à La Prévrière D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/35) - Le 12.4.1742 il baille à ferme pour 7 ans à René Duchesne laboureur à Noëllet, la closerie du Bois André à Noëllet pour 80 # D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé(AD49-5^E40/36)

Le 12.5.1742 René Lescouvette apothicaire paye 2 ans du loyer de la maison qu'il habite avec jardin nommé Chopin, appartenant à Marguerite Salot veuve de René Lavigne, pour 46 # par an, D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/36).

Le 20.2.1741 d^{vt} Jacques Jallot N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/44), Me François-André Lemonnier avocat de cette baronnie, René Lescouvette de la Bellangerais, et Jacques Vallas greffier à Pouancé, créanciers en partie de la succession de Marie Vallas, baillent à ferme pour 7 ans à Julien Jallot laboureur demeurant à la closerie de la Rondelière à Noeslet, ledit

lieu de la Rondelière, pour 30 # en 2 termes.

Le 3.5.1747 René Lescouvette chirurgien et Louise Vallas son épouse baillent à ferme à Renée Goizet veuve de Mathurin Mahot la métairie de la Haute Fouillé à Ghaisne pour 80 # d^{vt} Jacques Jallot N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/45).

Le 18.11.1745 René Lescouvette de la Bellangerais marchand apothicaire baille à ½ pour 7 ans à Charles Bouesseau laboureur et Louise Laubin son épouse le lieu de Beaumont à Chazé-Henry, d^{vt} Jacques Jallot N^{re} royal à Pouancé (AD49-5^E40/45).

René Lescouvette achète à M. de Seillons le 7.2.1747 la Roulaie à la Prévrière (C. PORT, t3, p.312) –

René-Pierre LESCOUVETTE °Pouancé 10.3.1715 Fils de François LESCOUVETTE & de Marie PLANTÉ Chirurgien à Pouancé x Pouancé 7.2.1741 Louise VALLAS †1778/ (voir généalogie VALLAS)
 1-François de LESCOUVETTE †Noëllet 4.12.1741 †chez Françoise Lemonnier
 2-François-Joseph LESCOUVETTE Sr de la Roulais x Andigné 11.5.1789 Renée BERTRAND °Marans Fille de André et Jeanne Aubert
 3-Henri LESCOUVETTE x Pouancé 27.11.1780 Marie-Françoise JALLOT fille de Louis-François et Marie Camus
 4-Renée-Françoise LESCOUVETTE x Pouancé 21.11.1786 Jean-François VALLAS Dont postérité suivra

Renée Lescouvette x1786 Jean-Francois Vallas

Selon la tradition de la famille Cosnard « Il épousa sa cousine Renée Lescouvette qui avait souffert ses assiduités pendant qu'elle était au couvent chez les soeurs de l'hospice ce qui avait causé scandale. Une dispense leur fût accordée moyennant la punition de dire pendant six mois tous les dimanches les 7 psaumes de la pénitence. Disparu le 7 fructidor an III , il fût retrouvé quelques jours plus tard noyé dans l'étang de Pouancé. Il fût tué en tentant de traverser cet étang à la nage pour se sauver. A cette époque, il était officier public de Pouancé. Victor était son unique héritier ».

Renée-Françoise LESCOUVETTE Fille de René-Pierre LESCOUVETTE & de Louise VALLAS x Pouancé 21.11.1786 Jean-François VALLAS fils de Jacques et Geneviève Marchandye
 1-Victor-René VALLAS °Pouancé 10.10.1787 †idem 1834 Propriétaire. Il était blond aux yeux bleus. Donna avec le Marquis de Preault la petite cloche de l'église de Pouancé. x Chinon 20.1.1810 Elénore LEPOT °Pouancé 7.7.1791 †idem 15.12.1834 Dont postérité Cosnard

Marie Lescouvette x1740 Maurille Gaudin

Le contrat de mariage est signé le 27.9.1740 D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé (AD49-5E40/35). Maurille Gaudin est marchand cirier demeurant à la Masure à Freigné fils de †Joseph Gaudin et Anne-Marguerite Jallot. Marie Lescouvette est fille de François apothicaire veuve de Marie Planté. Il possède 3 300 # de meubles et effets mobiliers, ses biens fonciers, et les bestiaux qui y demeurent. Elle apporte la métairie de la Haute Bellangerie en avancement de droits successifs de sa mère, jusqu'à partage avec ses frères et soeurs, avec les besetiaux qui y demeurent, plus 300# de son père, desquels meubles et effets il entrera en la future communauté de part et d'autre 300 #, et en cas desissolution chacun reprendra ses hares, habits, linges, bagues et bijoux sans confusion avec leurs enfants, et elle seulement une chambre garnie du prix de 500 #. Signé : Marie Lescouvette (*la mariée*), M. Gaudin Lamassure (*le marié*), François Lescouvette (père du marié), Anne-Marguerite Gaudin (*sœur germaine du marié*), Pierre Jean Lemonnier (*sieur du Bignon, mari de Perrine-Renée Jallot cousine du 2 au 3^e degré du marié*), Planté, Tiennette Lecouvette Marais (*Estiennette Lescouvette épouse du sieur Marais de Grand-Pré cousine germaine maternelle de la mariée*), Panté (*sans doute Claude époux de Renée Belot qui suit*), Renée Belot (*cousine germaine de la mariée et épouse de Claude Planté*), René Lescouvette (*frère*), François Pierre Lescouvette (*vicaire de StErblon sur Araise, frère de la mariée*), Renée Planté veuve de Léon-René Marchandye sieur de la Grand-Maison bailli de Pouancé, de Anne-Renée Gisteau veuve de Pierre Planté conseiller du roi au grenier à sel (*tante maternelle de la mariée*), Marchandye, Léon Marchandye, Renée Marchandye, Geneviève Marchandye, Françoise Marchandye Letort, Françoise Letort, F. Lamoureux dit Beauvoisin, M. Rompion vicaire de Pouancé, Demartinville de Lamotte.

Marie LESCOUVETTE Fille de François LESCOUVETTE & de Marie PLANTÉ x Pouancé ^{laMadeleine} 15.11.1740 Maurille GAUDIN S^r de la Masure, marchand cirier à Freigné en 1740. Fils de Joseph & de Anne-Marguerite Jallot
 1-François GAUDIN °Freigné ca 1753 x S^rMichel-du-Bois 26.11.1771 Françoise JALLOT Fille de François et Françoise Dupré
 11-Alexis GAUDIN °ca 1794 Vit à Freigné en 1818
 2-Jean-René-Pierre GAUDIN °ca 1757 †Candé 13.9.1818 SA †en sa maison rue Bourgeoise. Maire de Candé

non rattachés pour le moment

Pierre LESCOUVETTE S^r de la Rondelière Cr des traites à Pouancé le 27.5.1782 (in fichiers des AD53, mais il doit s'agir de la Rondelière qui est un héritage des Denyau)

Guillaume de LESCOUVETTE S^r du Tertre x Le Sel-de-Bretagne 5.10.1683 Jeanne PICOUL de Laleu
 1-Perrine de LESCOUVETTE °Le Sel 15.11.1686

Guillaume de LESCOUVETTE Sr du Tertre, d'Acigné x Izé(35) 26.8.1680 Renée LEFRANÇOIS

Charles de LESCOUVELLE **chirurgien**, d'Acigné x Le Sel-de-Bretagne 27.11.1672 Georgette LOUVEL Ve Joubert

Félix-Benjamin LESCOUVETTE °ca 1796 receveur des domaines de son altesse royale le Duc d'Aumale x Sainte VERDIER
 1-Alfred-Antoine LESCOUVETTE °Chateaubriant (44) ca 1836 †Chateaubriant 17.11.1840

2-Félix-Achille LESCOUVETTE °ca 1831 vit à Paris en 1860 que je suppose le frère de Jules-Louis, car témoin au mariage de celui-ci

3-Jules-Louis LESCOUVETTE °Chateaubriant ca 1834 licencié en droit, vit à Paris x Chateaubriant 15.4.1860 Laure-Marie FOUTRET-GAUGY fille de Pierre et Corine Fourcade

Nicolas d'ESCOUFFLET †Éancé(35) 29.12.1728 Originaire du diocèse du Mans x Guillemette POULAIN °Éancé 14.3.1680 Fille de Jean Sr des Masses, procureur fiscal & sénéchal, & de Thomasse Denis

AD49-5E7-99 dvt Bauldry Nre Angers, 30.8.1602 Un Lescouvette prêtre signe un bail à ferme

Gabrielle **LESCOUVETTE** x Claude **COURTEIL** °8 5 1608 à Senlis (60), Saint-Agnan b(C) 8 5 1608 à Senlis (60), Saint-Agnan Filleul de Claude HURTAU vivant à La Fontaine & de Marie le MOINE, Fe de Gui d'Aroine. Références : 1. Eté 1992, AD60S, Anne-Lise, Classeur Décédé (C) le lundi 17 février 1648 à Senlis (60), Saint-Agnan à l'âge de 39 ans Fermier, Meunier. Ferme

: La Gatelelière (1644), La Gatillière, Moulin de la Glatière (1648) Notes : *Le 17 février 1648 il est fermier de Maître Tournon, élu à Paris.* (Dont Isabelle ESCALETTES sur Internet)

1. Etienne COURTEL Décédé après le mercredi 13 2 1636
2. Jeanne COURTEL x 22 6 1662 à Senlis (60), Saint-Agnan avec Pierre **LEROUGE**
3. Marguerite COURTEL Née le mercredi 13 2 1636 à Senlis (60), Saint-Agnan Filleule de Etienne COURTEL, Frère & Marguerite LESCOUVETTE M^d, Fi de Jean, vivant à Nogent les Vierges
4. Rieulle COURTEL °16 2 1638 à Senlis (60), Saint-Agnan
5. Louise COURTEL °15 11 1644 à Senlis (60), Saint-Agnan †19 1 1709 à Senlis (60), Saint-Martin Filleule de Charles DUQUESNE & Louise METHALET x Antoine **LEDRU**, N° 3608
6. Claude COURTEL °16 2 1649 à Senlis (60), Saint-Agnan

envois